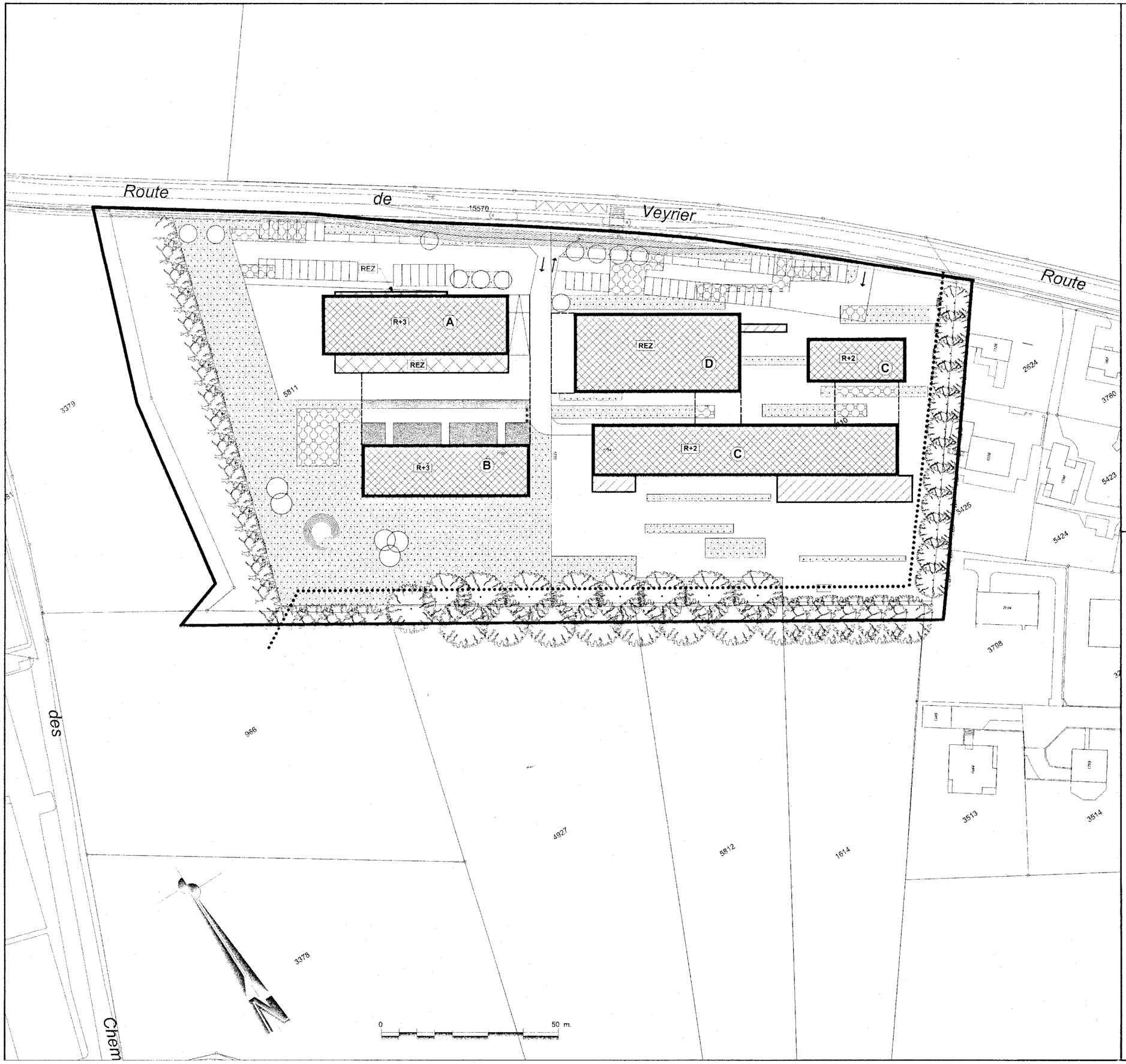


LÉGENDE

Périmètre de validité du plan.
Degré de sensibilité OPB : III

Limite d'implantation des constructions projetées. Le nombre de niveaux est indiqué sur chaque bâtiment.
Affectation : A : Activités administratives ou commerciales
B : Logement
C : Equipement scolaire
D : Salle de gymnastique altitude maximum à la corniche 428.00

Constructions projetées : couverts

Limite d'emprise des constructions en sous-sol.
Les dalles de couverture devront supporter des véhicules de plus de 16 tonnes.

Engazonnement et plantations : 1° Sur dalle 2° En pleine terre.

******* Accès limité aux riverains (véhicules de service) et aux véhicules d'intervention.

Plantations nouvelles

Végétation existante maintenue.

Cession gratuite de terrain au domaine public à destination de route (piste cyclable).

Espaces verts carrossables

●●●●●● Cheminement piéton (servitude de passage public à pied).

Place de jeux (espace collectif public).

Note :
- Compte tenu de la typologie des bâtiments C et D une dérogation aux distances et vues droites est accordée
- Aire d'implantation des constructions projetées en dérogation à l'article 11 de la loi sur les routes (L 1 10) du 28 Avril 1967
- Les aménagements extérieurs figurent à titre indicatif et devront faire l'objet d'une étude particulière
- Un emplacement pour un poste de transformation devra être réservé d'entente avec les Services Industriels de Genève
- Les accès des véhicules d'intervention se conformeront à la directive N° 8 de l'Inspectorat Cantonal du Service du Feu
- Taux de parcage en sous-sol et en surface :

Habitants	1,3 place pour 108 m2 SBP.	Visiteurs	1 place pour 8 logements	soit 39 places env.
Activités	1,0 place pour 100 m2 SBP			soit 30 places env.
Equipement scolaire (enseignants et visiteurs)				soit 40 places env.
			TOTAL	109 places env.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VEYRIER

Conseils Municipal et Administratif

VEYRIER

Feuille Cadastrale 33

Parcelles N° 5810 et 5811

Plan localisé de quartier

Situé le long de la route de Veyrier

Ce plan remplace pour partie le plan localisé de quartier N° 28314-542 adopté par le Conseil d'Etat le 15 mai 1991

Adopté par le Conseil d'Etat le : 10 février 1999 Visa : Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle 1 / 500

Date 29 mai 98
Dessin DIM

Modifications

Indice	Objets	Date	Dessin
	Légende (piste cyclable)	2 juil. 98	DIM
	Tracé cession	2 Déc. 98	DIM

Code GIREC
Secteur / Sous-secteur statistique : **45 - 00 - 07**
Code alphabétique : **VYR**
Code Aménagement (Commune / Quartier) : **542**
Plan N° : **29006** Indice :
Archives Internes : **7 - 6**
CDU : **711.5**